



HAL
open science

L'Association des artistes musiciens à Angers (1845-1939)

Hervé Audéon

► **To cite this version:**

Hervé Audéon. L'Association des artistes musiciens à Angers (1845-1939). Nicolas Dufetel, Denis Huneau. 140 ans de musique instrumentale et populaire à Angers : lieux, figures et institutions, L'Harmattan, pp.17-42, 2020, 978-2-343-20825-1. halshs-03090261

HAL Id: halshs-03090261

<https://shs.hal.science/halshs-03090261>

Submitted on 29 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Association des artistes musiciens à Angers (1843-1939)

Hervé Audéon – CNRS, IReMus

Fondée le 26 janvier 1843 par un comité de musiciens réunis sous la présidence du baron Taylor, l'Association des artistes musiciens (AAM) entend contribuer à l'amélioration de la condition sociale des musiciens et aux progrès de l'art musical¹. Au moyen d'un fonds social constitué de rentes sur l'État, elle propose de combler l'absence de système de retraite et de secours pour les musiciens. Dotée de conseils médicaux et judiciaires, elle permet à ses adhérents de pouvoir bénéficier de services de santé et juridiques. L'AAM remplit donc des fonctions diverses liées aux besoins sociaux, assurantiels et mutualistes (pension de secours en cas de maladie ou de situation de vie difficile, pension de retraite), médicaux (visite de médecins et obtention de médicaments à prix réduits) et juridiques (conflits entre musiciens et entrepreneurs, placement de musiciens). Elle répond ainsi, sous un mode corporatiste puisque réservée aux musiciens bien qu'ouverte aux amateurs (et aux femmes en particulier), au mouvement des sociétés de secours mutuels qui, à partir du Second Empire, se répandent partout en France. Reconnue d'utilité publique en 1876, son influence commence à diminuer à compter des années 1880 : la disparition du baron Taylor en 1879 marque le début d'un ralentissement des activités que tendent à concurrencer les institutions sociales et syndicales émergentes.

Le fonds ou capital social, inaliénable, de l'AAM est constitué des cotisations de ses adhérents, dont les montants faibles ne permettent cependant pas de répondre à l'ensemble des besoins. Aussi le comité chargé de diriger l'Association décide-t-il très vite de favoriser son expansion par une plus grande présence sur l'ensemble du territoire national, et même à l'étranger (du moins au cours des premières années) : outre de nouveaux adhérents, cette implantation permettait aussi d'organiser davantage de solennités musicales qui, par leurs recettes souvent importantes, augmentaient plus efficacement le capital social de l'Association que les cotisations des adhérents (des loteries furent aussi organisées dans le même but). La propagation rapide de l'AAM peut être appréciée tant géographiquement, par sa présence dans 190 localités en 1861, que numériquement, avec 4376 sociétaires actifs pour la même année 1861 : 3056 pour Paris et 1320 pour la province et l'étranger (soit,

¹ Isidore Taylor (1789-1879) est également le fondateur de l'Association des artistes dramatiques en 1840, de celle des artistes peintres, sculpteurs, architectes et graveurs en 1844, de celle des inventeurs et artistes industriels en 1845 et de celle des membres de l'enseignement en 1859.

respectivement, 69,8 % et 30,2 %). Le nombre cumulé d'adhérents depuis 1843 atteint en 1876 plus de 14 000 personnes.

Grâce au fonds des archives de l'AAM aujourd'hui conservé au Département de la musique de la Bibliothèque nationale de France, et aux outils de recherche développés pour en faciliter l'accès et l'étude², nous pouvons dresser un premier état des relations entretenues avec la ville d'Angers. Les registres des procès-verbaux des séances hebdomadaires du comité central, parisien, de l'AAM, ainsi que les annuaires imprimés chaque année entre 1844 et 1939, nous permettent d'apprécier l'essentiel d'une collaboration et d'échanges qui, non sans difficultés, ont conduit à d'importantes réussites de l'histoire musicale d'Angers.

1. Aubin de Nerbonne père et fils et le premier "sous-comité" (1843-1849)

La ville d'Angers apparaît dans les registres des procès-verbaux du comité central de l'AAM le 30 mars 1843, soit un peu plus de deux mois après la création de l'Association. Le flûtiste Jean-Louis Tulou, membre de ce comité qui cherche alors à propager son action naissante, propose d'écrire à cet effet à plusieurs « relation[s] d'affaire et d'amitié », tant en province qu'à l'étranger, dont M. Falkowsky à Angers. Bien qu'il fût sociétaire de l'Association entre 1843 et 1856, résidant à Angers puis à Nantes à compter de 1850, ce dernier n'apparaît pas comme ayant été son délégué ou correspondant à Angers. On ignore s'il joua un rôle dans la décision prise trois mois après par les amateurs et artistes de la ville de faire partie de l'Association, décision communiquée par une lettre adressée au comité et signée de H. A. de Nerbonne³. Le 6 juillet suivant, le comité accepte la proposition faite par H. A. de Nerbonne fils de se charger d'être son représentant dans la ville d'Angers et charge M. Thuillier, son trésorier, de lui adresser les instructions nécessaires. Personnalités de la ville et membres de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers fondée en 1828, Henri Aubin de Nerbonne (1778-1844) et son fils Henri Jean-Baptiste Aubin de Nerbonne (1807-1849) semblent donc se succéder en qualité de correspondant de l'Association. Aubin de Nerbonne père fut membre de plusieurs institutions musicales angevines ; en 1840, il figure notamment comme peintre exposant et membre de la commission pour l'exposition de peinture et de sculptures anciennes, organisée par la Société d'agriculture, sciences et arts de

² Voir, sur le site de l'IREMus, <http://www.iremus.cnrs.fr/fr/programme-de-recherche/association-des-artistes-musiciens-1843-1880>.

³ La liste de Tulou figure dans le premier des registres des procès-verbaux du comité de l'AAM conservés au Département de la musique de la Bibliothèque nationale de France, sous les cotes Vma 4157 (01 à 17), à la séance du 30 mars 1843 ; la lettre de H. A. de Nerbonne est évoquée dans la séance du 15 juin 1843 du même registre (Vma 4157 (01)).

la ville. Peu après son décès, les *Mémoires*, périodique imprimé de cette société, publie un hommage de Louis Pavie (1782-1859), imprimeur, musicien, adjoint municipal, président de la Société d'agriculture, sciences et arts en 1835 et l'un des fondateurs du Concert d'étude et de la Société des concerts d'Angers. Il s'agit du père de l'écrivain Victor Pavie qui, proche de David d'Angers et de Victor Hugo, fut sociétaire de l'AAM entre 1844 et 1853⁴. Ce texte nous renseigne sur une période assez peu documentée, marquée par un mécénat artistique et une activité philanthropique exercés par quelques grandes figures des classes aisées et cultivées, protectrices des arts et des artistes, parfois amateurs eux-mêmes, comme M. de Nerbonne⁵ dont une partie de l'activité musicale de son salon nous est ainsi dévoilée.

Appelé par sa position sociale et par sa fortune à une existence indépendante, [passionné d'horticulture et de musique,] il comprit et surtout il se souvint en toute occasion que les arts ont besoin de deux auxiliaires pour les faire progresser, le talent de l'artiste pour les faire progresser, la générosité de l'amateur pour les encourager. Telle fut la source inaltérable de tant de zèle et de dévouement.

Le premier, le seul peut-être quant à l'attention délicate qui les couronnait, il fonda chez lui ces concerts si recherchés de nos dilettanti les plus distingués, et qui eurent tant d'influence sur la musique elle-même dans notre cité.

C'est dans son salon hospitalier que se répandaient à flots tant de richesses, chefs-d'œuvre de nos grands maîtres lyriques et symphonistes, toutes puisées dans ce vaste répertoire, sans égal en province, incessamment et si libéralement ouvert aux plus simples réunions comme aux plus importantes solennités.

C'est dans son salon, justement cité, que s'empressaient de se faire entendre les sommités musicales qui visitaient notre ville : heureux d'offrir leurs prémices au goût éclairé, à la bienveillance affectueuse.

C'est dans son salon enfin que tour à tour de jeunes virtuoses, aujourd'hui l'honneur de nos soirées, essayèrent leurs premiers accords, et perfectionnèrent leur talent naissant, comme en un autre Conservatoire.

Puissent-ils, pour leur honneur, ne l'oublier jamais !

A cette âme élevée, il ne suffisait pas de procurer aux artistes l'occasion de se produire, de reconnaître dignement leurs efforts ; combien de fois, devinant l'infortune chez quelques-uns d'entr'eux, et prévenant des besoins tout près de se faire sentir, ne l'ai-je pas vu, dans le plus profond mystère et sous les formes les plus acceptables, leur faire parvenir des secours de toute espèce.

Eh ! ne pensez pas, Messieurs, que ses offrandes ne connussent qu'une direction. Le malheur, à quelque classe qu'il appartînt, avait les mêmes droits à sa bienfaisance. Oh ! noble ami ! que ne puis-je tout dire !... mais ces secrets ne sont pas les miens. [...]

⁴ L[ouis] Pavie, « Hommage à la mémoire de mon ami H. Aubin de Nerbonne, lu dans la séance du 20 juillet 1845 », *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5^e vol., 5^e livraison, Angers, imprimerie de Cosnier et Lachèse, 1845, p. 245-250. La table du volume précise qu'il s'agit de « Pavie père ». Sur Victor Pavie, voir la thèse de doctorat de Guy Trigalot, *Un romantique en Anjou : Victor Pavie, auteur, journaliste et éditeur. Vie, œuvre et correspondance*, Université d'Angers, 2012. V. Pavie est l'auteur d'un *Souvenir de Henri Aubin de Nerbonne*, Angers, imprimerie de Lainé frères, 1852, dont un texte, signé « V. P. », précède plusieurs poésies.

⁵ Avec son ami Louis Pavie, tromboniste, il figure comme clarinetiste dans les registres des archives de la musique de la Garde nationale d'Angers, entre 1815 et 1831, selon G. Trigalot, *op. cit.*, p. 31-32.

Un seul défaut lui a été reproché ; un seul, et qui de nous ne voudrait le mériter ? trop de facilité, trop de confiance, qui l'exposa plus d'une fois à être dupe. Eh ! qui de nous ne répéterait ce qu'il disait souvent : « Malheur à celui qui n'a jamais fait d'ingrats : il n'a donc jamais obligé ! »

Le 21 septembre 1843, une lettre de M. de Nerbonne fils au comité de l'AAM fait connaître l'inscription de dix-neuf artistes et de trois amateurs, dont les cotisations sont versées dans la caisse de l'Association. L'annuaire imprimé en 1844 compte vingt-huit sociétaires angevins⁶. Le 8 février 1844, M. de Nerbonne écrit à nouveau au comité de Paris pour annoncer que « les membres de la société⁷, établis dans cette ville, ont créé un sous-comité, pour nouer des relations directes avec le comité central. » Le comité de Paris approuve cette idée et répond au correspondant à Angers « afin de le tranquilliser sur les craintes des souscripteurs de province, qui se croient trop éloignés du centre de l'association⁸ ». Angers fut ainsi la première ville à avoir l'idée de former un sous-comité. L'exemple est aussitôt repris par le comité central pour convaincre d'autres villes, dont Bordeaux, de rejoindre l'Association :

Déjà Messieurs, plusieurs villes de province nous avaient exprimé des craintes fondées sur leur éloignement du siège de notre société et sur la difficulté d'éprouver promptement les effets immédiats et actifs de sa protection. Leurs inquiétudes se sont évanouies, lorsque nous avons engagé nos correspondan[t]s à organiser dans chaque localité un comité adjoint, dont la mission est d'adresser au comité central les demandes des sociétaires indigen[t]s et de lui fournir tous les renseignements nécessaires. Cette mesure que la ville d'Angers a mis la première à exécution fait disparaître l'obstacle qui probablement, Messieurs, a déterminé votre retraite. Peut[-]être ces observations et les graves motifs qui doivent décider l'union absolue de la famille entière des musiciens pour le plus grand bénéfice des musiciens eux-mêmes, vous détermineront-ils à suivre l'exemple des villes de province qui se sont mises en relation directe par l'intermédiaire d'un sous comité de leur choix, avec le comité central⁹.

Pourtant, dès que le comité de Paris tente, peu après, de définir les prérogatives des sous-comités de province, le baron Taylor « objecte qu'une décision de cette nature serait inopportune et peut[-]être dangereuse ; il rappelle qu'il n'a nullement été organisé de sous-comité de province et qu'on a simplement répondu aux membres de l'association résidant à Angers sur la proposition faite par eux d'établir un sous-comité angevin destiné à faciliter leurs rapports avec le comité de Paris ». Le président entend ainsi éviter d'affaiblir l'Association naissante par une fragmentation du pouvoir qui risquerait de rendre impossibles

⁶ Voir *infra*, annexe 2 et 3, les tableaux des sociétaires angevins et l'évolution de leur nombre.

⁷ C'est-à-dire de l'AAM qui, à cette époque, emploie souvent le terme de société comme synonyme de celui d'association.

⁸ BnF, Musique, Vma 4157 (01), séance du 8 février 1844.

⁹ *Ibid.*, séance du 22 février 1844. Les sociétaires de Bordeaux venaient alors de se retirer de l'association au profit d'une autre société purement locale.

beaucoup de décisions et de provoquer la division au lieu de l'union recherchée, nécessaire aux objectifs poursuivis.

Le 18 mars 1844, c'est à MM. Plinneret et Souchette que le comité de Paris s'adresse à Angers afin de placer des billets pour la loterie organisée au profit de l'Association. Souchette est alors marchand de musique et de piano (son commerce sera repris par Metzner en 1883). M. de Nerbonne précise le 15 avril suivant que 130 billets ont été placés, dont il verse le montant (130 F) avec celui des cotisations de l'année en cours (138 F). Sa lettre se termine ainsi : « Vous parlez d'un concert historique, qui pourrait être donné à Angers. La meilleure époque serait la mi-novembre. Vous pourriez sans doute nous fournir la musique ; je crois même, que si l'on voulait faire entendre la viole d'amour, il se trouverait ici un violoncelliste, qui apprendrait un morceau, pourvu qu'on lui envoyât l'instrument de musique, quelque temps à l'avance, c'est-à-dire, environ deux mois. » Le projet, inspiré par les concerts historiques d'Amédée Méreaux donnés à Rouen en 1842-1843, puis à Paris en 1844 en lien avec l'AAM¹⁰, ne semble pas avoir été réalisé.

Le 31 juillet 1845, M. de Nerbonne demande conseil au comité central, devant le peu d'empressement des artistes d'Angers à souscrire à l'AAM. Il joint un procès-verbal par lequel le sous-comité d'Angers s'est constitué, malheureusement absent des archives. L'année suivante, le 26 juin, il annonce qu'il vient d'obtenir du maire de la ville une salle de concert gratuite pour les artistes-voyageurs membres de l'Association.

Le 30 novembre 1848, le comité de Paris, sur la demande de Léon Kreutzer, adresse une lettre de recommandation à M. de Nerbonne en faveur de Mme Grüber, artiste qui part s'établir en cette ville : « Mme Gruber, premier prix de piano du Conservatoire de Paris, est dans l'intention de s'établir à Angers pour y exercer son art. Nous espérons que vous voudrez bien lui accorder votre intérêt dont son talent est bien digne. » Elle deviendra professeur de piano au Conservatoire d'Angers lors de sa création en 1857.

Enfin, pour clore la période de la délégation de M. de Nerbonne, le sous-comité d'Angers est à nouveau sollicité par Paris, le 23 août 1849, pour le placement des billets d'une loterie organisée par l'Association des artistes musiciens et celle des peintres, graveurs et sculpteurs, au moyen de concerts ou matinées musicales donnés à leur profit. Le comité de Paris prévient le maire de plusieurs localités, dont Angers, qu'il a mandaté un certain M. Auvray, chargé d'aller organiser des concerts à « Orléans, Tours, Angers, Nantes etc. » Là encore, il ne semble pas que le projet ait abouti à Angers. Peut-être M. de Nerbonne s'était-il

¹⁰ Voir Hervé Audéon, « Amédée Méreaux et l'héritage de la musique ancienne : des concerts historiques (1842-1844) aux *Clavecinistes* (1861-1868) », à paraître sur le site de l'IREMus.

déjà éloigné de ses fonctions puisqu'aucune correspondance ne semble avoir été échangée à ce sujet avec le comité central de Paris.

2. Charles Hetzel et le “premier” comité (1850-1861)

Le 28 février 1850, les registres des procès-verbaux du comité central précisent que « M. Denerbonne agent correspondant ne donn[e] plus de nouvelles ». Henri Jean-Baptiste Aubin de Nerbonne vient de décéder le 31 août 1849. Au début du même mois, trois Angevins viennent à Paris exposer leur projet d'organiser dans leur ville un grand festival au profit de l'AAM. Il s'agit d'Eugène Talbot, substitut du procureur général et président de la Société philharmonique d'Angers, de Charles Hetzel (1811-1884), professeur de piano et chef d'orchestre des concerts, fondateur en 1857 du Conservatoire d'Angers, et d'Émile Bordier (1817-1893), président du Tribunal et de la Chambre de commerce de la ville. Plusieurs séances du comité de Paris sont alors consacrées à l'organisation de ce grand festival¹¹ qui, malheureusement, n'aura pas lieu, suite à l'écroulement du pont suspendu, le 16 avril, qui fit plus de deux cents morts. L'annuaire imprimé de 1850 résume ainsi les événements :

Vers le milieu du mois d'avril, un grand congrès musical est organisé à Angers. Une commission spécialement chargée des apprêts de cette solennité, s'était adressée à votre Comité par l'organe de MM. Hetzel et Talbot. La recette nette devait être partagée par moitié entre les pauvres d'Angers et la caisse de l'Association. Tout faisait présager un éclatant succès. Vous savez, Messieurs, comment une catastrophe aussi terrible qu'imprévue vint tout-à-coup, en jetant l'épouvante et le deuil dans tous les cœurs, rendre impossible l'accomplissement de nos projets : M. Alexis Dupont qui s'était rendu à Angers pour s'y faire entendre dans des fêtes, y chanta le *Requiem* aux funérailles de 200 victimes ! – Quelques semaines après, quand l'impression douloureuse produite par ce malheur public se fut un peu dissipée, la Commission et votre Comité songèrent à réorganiser le congrès en faisant entrer pour un tiers dans la répartition des bénéfices les blessés et les familles des infortunés morts dans l'affreux désastre du pont d'Angers. Cette fois, le congrès musical eut lieu ; il dura quatre jours. Le programme des fêtes se composait d'une grande messe à orchestre, de deux grands concerts et d'un bal. L'orchestre d'Angers, augmenté de quelques artistes de Paris, a, sous la direction de M Hetzel, exécuté la messe ainsi que plusieurs fragments du *Stabat* [de Rossini] et du *Prophète* [de Meyerbeer] d'une manière vraiment supérieure. Il y a des noms qui font eux-mêmes l'éloge de ceux qui les portent, aussi nous bornerons-nous à citer MM. Alexis Dupont et Géraldy, Mesdemoiselles Dobré, Barbot et Montigny, comme chanteurs ; et MM. Leroy, Paquis, Croisille, Romédène, Brunot, Rignault, Marzoli, Mas, Labro, Renard et L. Régnier, comme instrumentistes qui, tous, ont pris part d'une façon si brillante et si distinguée à l'exécution de ce festival. Grâce à eux, grâce à leur talent, grâce surtout au zèle éclairé de

¹¹ Voir *infra*, annexe 6, les textes du comité de l'AAM relatifs à l'organisation de ce festival, avec notamment les programmes des concerts.

MM. Hetzel et Talbot, Angers conservera, nous l'espérons du moins, le souvenir du congrès musical de 1850¹².

Un nouveau comité va donc se former à Angers autour du grand événement que représente le congrès musical de 1850 et de la personnalité de Charles Hetzel. Dans un premier temps, le 28 février 1850, le comité de Paris demande à l'un de ses membres, Charles Labro, « de prendre des renseignements lors de son voyage à Angers » sur l'absence de nouvelles de « M. Denerbonne ». Dans la liste des correspondants des départements établie à la suite du procès-verbal de cette séance du comité, Hetzel a déjà remplacé de Nerbonne¹³. En juillet 1851, une lettre d'Angers demande au comité central qu'Hetzel puisse bénéficier d'un changement de numéro d'adhérent, suite à la démission d'un sociétaire : le comité répond qu'il lui est impossible de modifier la règle selon laquelle le sociétaire qui suit immédiatement prend le numéro libéré par son prédécesseur. Hetzel demande quelques jours plus tard l'inscription de son père (qui figure pour la première fois dans l'annuaire de 1853) et l'envoi d'un dessin représentant le festival d'Angers¹⁴.

Constituant l'un des buts principaux de l'AAM, le versement de pensions débute à Angers en 1852 avec M. Estella (ou Estela). Né en 1785, ce sociétaire angevin de la première heure se voit refuser plusieurs fois une pension de secours : lors de la première demande, en septembre 1852, le comité central précise qu'il ne réunit pas « les conditions voulues par les statuts », sans préciser lesquelles. Mais le 14 octobre suivant, alors que le comité signale que Hetzel n'est pas le seul à demander une pension en faveur d'Estella, il perçoit déjà un secours de 15 F, voté chaque mois. Cette pension de secours mensuel lui est ainsi versée jusqu'en septembre 1853, date à laquelle elle est convertie, avec neuf autres, en pension annuelle de 180 F¹⁵. Ces pensions de secours, mensuelles ou annuelles, sont les seules versées par l'AAM jusqu'en 1868, année où sont mises en place les premières pensions de droit, prévues par les statuts : l'article 11 précise en effet qu'« Auront *de plein droit* d'après leur numéro d'inscription une pension annuelle et viagère, sur les trois quarts des revenus de la Société (l'autre quart étant employé en secours, d'après le règlement intérieur arrêté par le Comité), ceux des Sociétaires qui réuniront les conditions ci-après », c'est-à-dire à l'article suivant :

¹² Jules Simon, « Compte rendu des travaux du Comité de l'Association des artistes musiciens pendant l'année 1849 », *Annuaire de l'Association des artistes musiciens*, 1850, p. 40-41.

¹³ BnF, Musique, Vma 4157 (04). Labro donnera des détails sur le projet de festival dans la séance du 25 avril 1850, et fera un rapport verbal dans celle du 6 juin suivant. Nous ignorons s'il fit un voyage à Angers avant les concerts de mai 1850.

¹⁴ *Ibid.*, 3 et 17 juillet 1851. Nous n'avons pas retrouvé trace de ce dessin.

¹⁵ Estella percevra une pension jusqu'en 1871, année de son décès.

« Tout Sociétaire âgé de 60 ans et ayant payé régulièrement sa cotisation pendant 25 ans accomplis aura droit à une pension de 200 F¹⁶. »

L'attribution et le versement de pensions dans les villes de province semble, en dehors des pensions de droit, répondre à plusieurs critères parmi lesquels figurent les recettes obtenues localement et versées dans la caisse de l'AAM, et la nécessité d'encourager les adhésions. Des radiations sont en effet régulièrement effectuées, comme celles proposées en 1855 par Hetzel, sans doute en raison d'un arriéré de cotisation trop important de la part de plusieurs sociétaires ou bien de simples démissions¹⁷. Une statistique figurant dans les registres des procès-verbaux des séances du comité central, pour 1856, précise qu'Angers, qui occupe la 12^e place parmi les 35 localités classées selon leur nombre de sociétaires, compte 54 sociétaires inscrits, 19 décédés ou radiés et 35 actifs¹⁸.

Le premier comité est officiellement constitué à Angers en 1857, année de la création du Conservatoire de musique dont plusieurs enseignants sont aussi membres de l'Association. Hetzel, tout en étant délégué, en est le président, Eugène Brioude vice-président, Faufigue Cerutti secrétaire, Baumann trésorier, les autres membres étant Thomas Melchior et Joseph Sapin. Tous sont sociétaires de l'AAM, certains depuis le début. Sous l'impulsion de ce comité, Angers réunit 39 sociétaires en 1859, le nombre d'inscrits le plus important de son histoire : après la période 1844-1861 qui compte entre 27 et 39 inscrits par année, une chute brutale s'opère en 1868 avec seulement 11 sociétaires. La période suivante, 1868-1913, compte entre 9 et 20 inscrits, celle d'après 1914 restant sous la barre des 10 pour varier entre 4 et 8 membres (voir *infra*, annexe 3, l'évolution générale du nombre des sociétaires).

Les nouveaux représentants n'étant pas, comme M. de Nerbonne, de grandes personnalités philanthropes fortunées, et l'AAM étant parvenu à constituer un capital social conséquent, la question des pensions devenait plus importante que par le passé. En 1859, des renseignements sont demandés à Hetzel pour l'attribution d'une nouvelle pension à F. Cerutti, secrétaire du comité angevin de 1857. L'année suivante, en octobre, Adolphe Cauville demande la pension pour son père, Jean-François-Marie Cauville qui avait dirigé le Concert

¹⁶ Albert Lhote, « Compte-rendu des travaux du comité pendant l'année 1868 », *Annuaire de l'Association des artistes musiciens*, 1869, p. 33-34.

¹⁷ BnF, Musique, Vma 4157 (06), séance du 20 septembre 1855. Ces radiations deviennent d'autant plus nécessaires que ce sont les numéros d'ordre attribués à l'inscription de chaque sociétaire qui, selon l'ancienneté, déterminent, avec les conditions requises, l'attribution des pensions de droit.

¹⁸ Dans cette liste des localités ou institutions qui comptent plus de 10 sociétaires actifs, Angers en compte 36, après Marseille qui en totalise 221, Nancy 139, Strasbourg 77, Toulouse 76, Lyon 72, Versailles 72, Nantes 50, Lille 49, Toulon 46 et Metz 40. La 11^e place correspond au 25^e régiment de ligne, avec 38 actifs (cf. BnF, Musique, Vma 4157 (06)).

d'étude au cours des premières décennies du siècle¹⁹ : un secours de 20 F lui est accordé dans l'attente de pouvoir lui verser une pension, motivé par la réponse de M. Baumann et les recommandations du maire et de l'orchestre du Théâtre d'Angers²⁰. Jusqu'en 1914, quatorze angevins bénéficieront d'une pension de l'AAM (voir *infra*, annexe 5). Parmi eux, le flûtiste Louis Mall présente un cas particulier : habitant Saumur et sans ressources, il écrit en 1865 au comité de Paris pour demander de l'aide afin d'entrer dans l'hospice d'Angers, qui lui demande 300 F par an. Dans la séance du 2 mars, le comité décide de prendre des renseignements sur ce sociétaire. Le 7 septembre suivant, le comité reçoit une lettre de M. Robineau, pasteur de l'église évangélique d'Angers et l'un des administrateurs de l'asile des vieillards protestants de la ville (situé 18 rue du Faubourg Saint-Laud), qui annonce que grâce à la pension de 180 F accordée par le comité de l'AAM à M. Mall, « jointe à une combinaison qui lui est particulière », il est parvenu à le faire admettre près de son frère dans cet établissement. La séance du 18 avril 1872 nous apprend que, suite à la fermeture de l'asile d'Angers, Mall a écrit au comité pour demander à être placé dans une maison de Paris, ce que le comité n'est malheureusement pas en mesure de réaliser²¹. L'annuaire de l'AAM de 1876 le domicilie encore à Angers : sa pension s'éteint en 1878, sans doute suite à son décès.

En 1859, une messe à l'occasion de la Sainte-Cécile est donnée à Angers au profit de l'Association : peu d'échanges nous renseignent sur son organisation, dont le produit fut maigre²². Angers participe ainsi à l'impulsion que cherche à répandre dans toute la France le comité de Paris qui, chaque année pour la fête de la Sainte-Cécile et celle de l'Annonciation, donnait une grande messe chantée respectivement à Saint-Eustache et à Notre-Dame²³. Nous ignorons si l'abbé Le Courtier qui, le 25 mars 1857 et alors qu'il était vicaire général d'Angers (il est alors également chanoine titulaire, théologal et archiprêtre de Notre-Dame, et prédicateur ordinaire de l'Empereur), prononça une allocution pour l'AAM lors de la messe de l'Annonciation à Notre-Dame de Paris, joua un rôle dans l'organisation de cette messe angevine²⁴.

¹⁹ Cf. Agnès Coutenceau, « Angers », *Dictionnaire de la musique en France au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 2003, p. 45.

²⁰ BnF, Musique, Vma 4157 (07), séances des 11 et 18 octobre 1860.

²¹ BnF, Musique, Vma 4157 (09), séances des 2 mars et 7 septembre 1865, et Vma 4157 (10), séance du 18 avril 1872.

²² L'*Annuaire* de l'Association imprimé en 1861, p. 29-30, répare l'oubli, dans le rapport annuel précédent, de la mention de cette messe.

²³ Voir H. Audéon et J.-M. Fauquet, « Sainte-Cécile », *Dictionnaire de la musique en France au XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 1111.

²⁴ Voir la description de l'homme et de ses qualités oratoires dans *La Province du Maine*, 3^e année, n^o 35 (29 août 1847), p. 278-279, qui reprend le journal *La Semaine*. Son allocution forme une brochure de 20 p. : *Allocution à l'Association des artistes-musiciens de France, prononcée dans l'église métropolitaine de Notg-*

L'activité relativement faible du comité d'Angers débouche sur la démission, en janvier 1861, de son président : sans motif, celle-ci ne peut cependant pas être acceptée par le comité central. Le 14 mars suivant, Hetzel donne alors pour motif « l'obligation de consacrer son temps à ses affaires personnelles²⁵ ». En octobre, un certain M. « Dupéray », peut-être Albert Dupéré-Prieur, l'un des membres fondateurs de l'Association artistique d'Angers en 1877, écrit au comité central pour informer que M. Hetzel « ne reçoit plus les cotisations » et demander quel moyen les sociétaires d'Angers doivent prendre pour verser leurs cotisations²⁶. Baumann fils, trésorier du comité angevin en 1857, est alors nommé correspondant délégué, conjointement à Hetzel.

3. Athanase Toutain et le “deuxième” comité (1862-1898)

En février 1862, une nouvelle lettre de M. « Duperray » d'Angers, adressée à Charles-Louis Triébert, membre du comité de Paris, l'informe que

M. Hetzel, notre délégué dans cette ville, se trouve démissionnaire par le fait, puisqu'il ne s'occupe aucunement des sociétaires de la ville ; que quant à lui [c'est-à-dire M. Duperray], il ne peut s'en occuper. Il a donc remis les listes des sociétaires à M. Toutaint, président de la principale association musicale de la ville, la société Sainte Cécile. En conséquence M. Duperray engage M. Triébert à faire nommer par le Comité central M. Toutaint délégué à Angers, qualité qu'il accepte d'avance. – Le Comité accueille cette proposition et décide qu'en même temps qu'une délégation sera envoyée à M. Toutaint, une lettre sera adressée à MM. Hetzel et Baumann, encore délégués en ce moment²⁷.

Athanase-Prosper-Charles Toutain (1822-1899), natif de Laval, maire de Feneu entre 1856 et 1861, secrétaire de la Société des courses, reçoit la Légion d'honneur en 1872 pour service exceptionnel dans les ambulances pendant la guerre de 1870²⁸. Suite à sa nomination comme délégué, un projet de concert à Angers le pousse à demander la participation de deux ou trois artistes de Paris ; puis, en octobre de la même année, une messe et deux concerts sont

Dame de Paris le 23 mars 1857, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, Paris, Imprimerie de J. Claye, 1857. Elle est reprise dans un volume plus conséquent de 80 p., réunissant douze *Allocutions prononcées [...] dans les solennités religieuses des associations artistiques de secours et pensions de retraite fondées par M. le baron Taylor*, Paris, Imprimerie de Jules-Juteau et Cie, 1862, p. 6-10.

²⁵ BnF, Musique, Vma 4157 (07). Avait-il espéré davantage de sa position comme délégué et président ? Le comité de l'AAM déclarait pourtant, dans sa séance du 27 décembre 1849 : « Jusqu'à présent on a repoussé vivement la pensée d'avoir en province un délégué salarié », contrairement à l'Association des artistes peintres qui salariait alors ses délégués en province (cf. BnF, Musique, Vma 4157 (04)).

²⁶ BnF, Musique, Vma 4157 (07), séances des 24 janvier et 14 mars 1861, et Vma 4157 (08), séance du 10 octobre 1861.

²⁷ BnF, Musique, Vma 4157 (08), séance du 30 février 1862.

²⁸ Les suites de la guerre semblent expliquer pourquoi le maire d'Angers, Alexis Maillé (en poste depuis 1870), intervient auprès du comité de Paris en mars 1871 pour demander l'envoi du montant des pensions : le comité autorise cet envoi en précisant que le maire d'Angers « a toujours, avec la plus grande bienveillance, servi d'intermédiaire entre ses administrés sociétaires et le comité » (PV, 23 mars 1871, p. 57).

proposés par la Société lyrique, dirigée par M. Dupéré-Prieur. Il n'est pas donné d'autres renseignements dans les registres de l'Association que cet extrait, lors de la séance du 2 octobre 1862 :

À Angers, M. le Président s'est entendu avec M. le curé de la cathédrale pour organiser une messe dans cette ville. Mais il attendra l'autorisation de l'Evêque. – M. Dupéré-Prieur, directeur d'une société lyrique de cette ville, a proposé à M. le Président d'organiser deux concerts, l'un au bénéfice des pauvres de la ville, l'autre au bénéfice de la société. M. le Président lui a exprimé le désir que les deux recettes fussent confondues pour être ensuite partagées également.

L'évêque d'Angers est alors Monseigneur Guillaume Angebault (1790-1869), nommé en 1842, à qui succède en 1869 Monseigneur Charles-Émile Freppel (1827-1891), à l'origine de la fondation de l'Université catholique en 1875.

C'est à ce dernier qu'il est fait allusion en 1876, à l'occasion de fêtes projetées, lors de la séance du 16 novembre : Oscar Commettant, membre du comité de Paris, a su par « une personne notable d'Angers », c'est-à-dire M. Oriolle, directeur d'une filature et membre fondateur de l'Association artistique en 1877, « que de grandes fêtes doivent avoir lieu dans cette ville au mois de mai prochain. Il demande qu'on lui indique comment l'Association pourrait participer à ces fêtes. M. le président répond qu'il faudrait demander soit une messe, soit un salut, soit même un concert spirituel dans la cathédrale, l'Evêque étant fort bien disposé pour nous, nous accorderait certainement les autorisations nécessaires. » Le 18 janvier 1877, le correspondant d'O. Commettant, M. Oriolle, lui signale les difficultés d'une messe ou d'un salut, mais convient que dans tous les cas, l'Association peut espérer un millier de francs du produit des chaises et de la quête. Et puisqu'un concours est organisé et que le comité de Paris compte prendre pour solistes ceux de ses membres qui feront partie du jury, il n'y aura pas de frais de voyage à supporter. Le 25 janvier suivant, la présidence des fêtes d'Angers est confiée à Charles Gounod. En février, le comité arrête qu'une messe de Gounod sera donnée sous sa direction, de même qu'un concert. La commission formée des membres du comité de Paris, chargée de les organiser, comprend alors le baron Taylor, Oscar Commettant, Antonin Guillot de Sainbris, Louis Jancourt et Émile Labro. Le 1^{er} mars, une lettre de « M. Auriol » (Oriolle) apprend au comité que le soir du 11 mai, après la messe, un concert aura lieu au profit des artistes parisiens ayant coopéré à l'exécution de la messe : or, le comité pensait que messe et concert étaient tous deux au profit de l'Association. « M. Commettant explique que le comité des fêtes d'Angers, touché de ce que les Artistes de Paris donnaient gratuitement leur concours pour la messe, avait eu l'idée d'organiser un concert dont le produit leur serait réservé. MM. Lebouc et G. de Sainbris font observer qu'il y aura

quatre jours de dérangement pour les artistes qui iront à Angers et qu'il est bien naturel qu'autant que possible un dédommagement leur soit accordé. » Le baron Taylor accepte et pense que l'on échouerait à demander l'autorisation par lettre à Mgr Freppel, mais qu'en allant personnellement à Angers, il réussirait « d'autant mieux que dans ses relations avec les membres du clergé il sait trouver pour les convaincre des arguments qui lui ont presque toujours réussi ». Pourtant, sans que le président ait pu se rendre à Angers, la séance du 29 mars 1877 renferme copie d'une lettre de Mgr Freppel qui autorise la messe dans la cathédrale d'Angers pour la Pentecôte, le 22 mai. L'évêque demande qu'un dixième du produit des chaises et de la quête soit « affecté à l'église votive du Sacré-Cœur » alors en cours de construction à Angers. Le comité partage l'avis d'O. Comettant selon lequel la condition stipulée doit être acceptée « sans discussion », et insiste pour que le baron Taylor intervienne afin d'obtenir de Mgr Freppel qu'il prononce le sermon lors de la messe. Le président, qui n'a pas renoncé à son voyage à Angers, compte dès que possible rencontrer Mgr Freppel non seulement pour lui demander le sermon, mais encore pour qu'il autorise l'exécution chaque année d'une messe dans la cathédrale d'Angers. Le 17 mai 1877, suite aux renseignements favorables obtenus, le comité décide d'envoyer Guillot de Sainbris et Comettant en mission à Angers. Le 31 mai, G. de Sainbris rend compte oralement au comité des résultats obtenus²⁹. Le comité d'Angers est remanié à l'occasion de la mission³⁰ : Athanase Toutain, alors seul délégué, devient président de ce comité qui comprend Ernest Oriolle (Auriol), vice-président, Charles Rainaly (Raynaly, président de la Société Sainte Cécile) et Jules Bordier (« amateur compositeur distingué »). Tous sont désignés dans le rapport de G. de Sainbris comme ayant concouru au succès de la messe du 22 mai et adhéré nouvellement à l'association en vue de former le nouveau comité. La *Messe du Sacré-Cœur*, CG 58, de Gounod³¹, avec le *Benedictus* de la *Messe de sainte Cécile*, CG 56, et un offertoire également de Gounod, furent chantés par un chœur de cinquante enfants et la Société chorale de Sainte-Cécile, avec un orchestre formé d'une cinquantaine de musiciens dirigés par Gounod, dont Heymann de l'Opéra de Paris qui remplaçait le violoniste Jules Garcin, indisposé. Gustave Lelong, chef d'orchestre du Théâtre et de la future Association artistique d'Angers, avait dirigé les répétitions. Le ténor Victor Warot chantait les solos et Alexandre Guilmant tenait les orgues de la cathédrale qu'il avait inaugurées en 1873, suite à la reconstruction de Cavallé-Coll, exécutant notamment un prélude et fugue de Bach. Mgr

²⁹ Son rapport, noté à la séance du 7 juin 1877, figure *infra*, annexe 6.

³⁰ Dans la séance du 31 mai 1877, il est écrit que G. de Sainbris « a organisé un comité à Angers » lors de sa mission.

³¹ Donnée pour la première fois lors de la Sainte-Cécile de 1876 à Saint-Eustache, par et au profit de l'AAM. 12

Freppel, dans son sermon, fit l'éloge de l'association et de son président³². Il accorda que, chaque année, une messe pour la Sainte-Cécile soit donnée dans la cathédrale au profit de l'association.

Dans la séance du 31 mai 1877, suite au rapport oral de G. de Sainbris, le baron Taylor ajoute « qu'il a appris que M. Gounod doit écrire la musique d'une cantate de sainte Geneviève dont les paroles sont de Mgr l'Évêque d'Angers et qu'il a été convenu entre le Prélat et le célèbre compositeur que la première exécution de cette cantate religieuse aurait lieu dans la cathédrale d'Angers au profit de l'association puis à Paris ». Le projet, qui pourrait toutefois remonter au début Second Empire, semble ne pas avoir vu le jour³³. Le rapport de G. de Sainbris mentionne également le concert prévu dans « la salle du Cercle du boulevard » afin de dédommager les artistes exécutants venus de Paris (MM. Mas, Brunot, Triebert, Grisey, Dupont et Heymann), dont le résultat ne fut pas à la hauteur des espérances. Il détaille également le résultat financier de la messe³⁴ et le concours des dames quêteuses parmi lesquelles figuraient les épouses du maire, du premier président et du sénateur, réunies grâce au concours de Madame Blanche Brossard de Corbigny, « amateur très distinguée et membre de l'association » depuis 1872.

La vive impulsion donnée à l'occasion de la messe et du concert de mai 1877 participe donc, avec le festival et le grand concours d'orphéons, musiques d'harmonie et fanfares tenus à Angers les 20 et 21 mai dans le cadre de l'Exposition artistique, industrielle, horticole et hippique (organisée du 19 mai au 1^{er} juillet), à la création de l'Association artistique d'Angers, fondée cette même année et dont le premier concert populaire aura lieu le 21 octobre³⁵. Toutefois, les archives de l'AAM ne livrent aucun écho d'actions périphériques à celles menées dans son propre intérêt. Cependant, le concert et la messe dirigée par Gounod ont certainement influencé l'Association artistique d'Angers qui, dans l'annonce de sa fondation le 20 septembre 1877, mentionne « des *maîtres* qui ont promis de venir diriger »

³² Ce sermon n'est pas le même que celui de 1858 qui figure dans *Allocutions prononcées [...], op. cit.*, p. 19-24.

³³ La cantate est signalée comme « évoquée par Arthur Pougin en 1877 » dans Gérard Condé, *Charles Gounod*, Paris, Fayard, 2009, p. 976. Le projet remonterait à environ vingt ans, selon Pougin : « On avait même parlé, il y a quelques années, d'un grand drame sacré, intitulé *Sainte Geneviève*, dont M. Gounod avait écrit la musique sur un poème de M. Freppel, aujourd'hui évêque d'Angers, alors doyen du chapitre de Sainte-Geneviève à Paris » (A. Pougin, « Charles Gounod (Fin) », *L'Art* (1877), 3^e année, t. II, t. XI de la coll., p. 45). Nommé en octobre 1852 chapelain de Sainte-Geneviève (l'actuel Panthéon) dont il est doyen en 1867, Mgr Freppel devient évêque d'Angers le 27 décembre 1869.

³⁴ Le bénéfice net perçu par l'AAM est de 3214 F, ainsi établi : produit de la quête : 814,50 F, vente des billets : 2979 F, dépenses (y compris le dixième prélevé pour l'église du Sacré-Cœur qui devait s'élever à 379,35 F) : 579,35 F.

³⁵ Voir Yannick Simon, *L'Association artistique d'Angers (1877-1893). Histoire d'une société de concerts populaires, suivie du répertoire des programmes des concerts*, Paris, Société française de musicologie, 2006, p. 46-48.

l'orchestre et les concerts populaires dont l'inauguration « promet d'être une véritable solennité musicale »³⁶.

En dépit des accords obtenus pour une messe annuelle à la cathédrale à l'occasion de la Sainte-Cécile, des difficultés inconnues réorientèrent le projet dès 1878 : le 7 février, le comité regrette de ne pouvoir fournir à M. Bordier la messe à trois voix d'hommes de Cherubini. Et puisque M. Bordier ne dispose pas de voix d'enfants, le comité, par l'intermédiaire d'A. Guillot de Sainbris, lui propose « de composer le programme de la messe qu'il veut faire exécuter au profit de l'Association de morceaux pris dans les œuvres de divers compositeurs ». Celui-ci fait alors remarquer au comité qu'un tel projet « n'offrira peut-être pas un grand attrait au public ; une messe complète serait préférable ». Le comité propose alors une messe pour voix d'hommes d'Auguste Grizy (Grizy³⁷), « dont les parties de chant et d'orchestre sont prêtes » et dont le compositeur, également ténor, chanterait les solos³⁸. Dans la séance du 21 février, le comité apprend que le projet de messe est arrêté pour le 11 ou le 19 mars et que le choix de la messe de Grizy a été retenu. Ce dernier espère obtenir le concours de Numa Auguez, basse à l'Opéra. Guillot de Sainbris indique avoir écrit à Jules Bordier pour lui signaler qu'une quête ne pourrait suffire à une belle recette et qu'il « fallait faire payer les chaises, en abaissant toutefois le prix qui avait été demandé l'année dernière à la Messe de M. Gounod ». La séance du 4 avril rend compte de l'exécution « à grand orchestre » de la messe de Grizy, le 19 mars, avec le concours du compositeur venu surveiller la répétition générale et chanter les solos de ténor, de M. Lafitte, baryton de l'Opéra, de l'Union chorale, nouvellement fondée, d'une douzaine de choristes du Théâtre, d'Alexandre Guilmant au grand orgue et de « l'excellent orchestre des concerts populaires »³⁹.

Dès le 28 novembre 1878, Bordier propose de donner une autre messe à Angers « avec les éléments symphoniques dont il dispose » et l'aide de quelques solistes. Il demande au comité de Paris de lui fournir « quelques chanteurs de premier ordre ». Le 27 février 1879, le projet revient : Bordier a obtenu l'autorisation de donner une messe au profit de l'AAM le 25 mars et s'est assuré le concours de MM. Mouliérat et Denoyé, élèves du Conservatoire. Il

³⁶ *Ibid.*, p. 188-189. L'annonce officielle de la fondation, publiée dans plusieurs journaux angevins, dresse la liste des membres fondateurs parmi lesquels Jules Bordier, Alfred Michel, Ernest Oriolle, Charles Reynaly et A. Toutain sont indiqués comme membres de l'Association des artistes musiciens d'Angers. À part Alfred Michel, qui n'apparaît pas dans la liste des sociétaires de l'AAM, il s'agit de tous les membres du nouveau comité angevin de 1877.

³⁷ Voir J.-M. Fauquet, « Grizy, Raphaël-Auguste », *Dictionnaire de la musique en France au XIX^e siècle*, op. cit., p. 540.

³⁸ Il est possible qu'il s'agisse de la *Messe des orphéons à trois voix*, avec deux sopranos et accompagnement d'orgue *ad libitum*, que Grizy publie en 1878 chez Alphonse Leduc.

³⁹ La recette de 1325 F provenait de la quête (360 F) et des billets d'entrée (965 F). Les dépenses de 850,50 F laissaient un bénéfice net de 475 F à l'AAM (cf. BnF, Musique, Vma 4157 (11)).

demande le prêt de plusieurs morceaux d'orchestre dont le comité accepte la mise à disposition. Puis plus aucune nouvelle n'est donnée de ce projet, dont la presse angevine fait pourtant état⁴⁰. De même l'année suivante, *Le Courrier d'Angers* annonce l'exécution d'une messe en *mi* bémol de Guilmant à la cathédrale, au profit de l'AAM, et demande le concours de choristes. Là encore, aucune trace de ce projet n'apparaît dans les archives de l'AAM⁴¹. Le 1^{er} novembre 1881, une messe à laquelle l'Association artistique concourt ne mentionne plus l'AAM. Il faudra attendre le 7 février 1888 pour que la *Messe de sainte Cécile* de Gounod soit donnée à la cathédrale par l'Association artistique sous la direction du compositeur, au profit de l'AAM. Le président Toutain envoie alors au comité de Paris une somme de 1800 F et joint à sa lettre, datée par erreur de 1887, une autre de Jules Bordier qui, en date du 13 février 1888 et sur papier à en-tête de l'Association artistique des concerts populaires d'Angers, lui donnait les détails financiers suivants : outre les 1800 F qui reviennent à l'AAM, 1000 F ont été versés à Mgr l'évêque, 50 F au curé de Saint-Maurice et 200 F au bureau de bienfaisance⁴². À la fin de sa lettre, Toutain annonce l'envoi prochain du montant des cotisations annuelles perçues à Angers. Le compte rendu annuel publié dans les annuaires de l'AAM indique pour 1888 l'envoi de 14,20 F de cotisations d'Angers, montant qui tombe à 10 F, puis à 5 F en 1892 : ces chiffres suivent de façon générale le déclin du nombre de sociétaires angevins. Les efforts des délégués de province deviennent partout de plus en plus difficiles et le rapport annuel publié dans l'annuaire de 1896 souligne combien « les frais qu'entraîne l'organisation des solennités en province sont proportionnellement beaucoup plus considérables que ceux des auditions que nous donnons à Paris. Il est très facile de comprendre que les frais de voyage et le séjour des artistes augmentent forcément nos débours⁴³ ». Sans compter que certains membres vieillissent ou disparaissent, comme Jules-Auguste Bordier, décédé le 29 janvier 1896 dans sa cinquantième année et dont le rapport annuel de 1896 rappelle qu'il « s'était consacré à l'art musical » et « fut le fondateur et le principal soutien de l'Association artistique » d'Angers, « l'un des meilleurs orchestres de province⁴⁴ ».

⁴⁰ Voir Y. Simon, *op. cit.*, p. 55.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Dans cette lettre, Bordier annonce qu'il part le lendemain pour Genève diriger un festival et assister à la première de son opéra *Nadia*. Dans une autre lettre jointe, adressée au président de l'AAM et également en date du 13 février, Bordier annonce l'envoi des 1800 F et la remise de 250 F au bureau de bienfaisance. Les trois lettres autographes de Toutain et Bordier sont conservées dans les archives de l'AAM, BnF, Département de la musique, Vma 4175 (1).

⁴³ Charles Callon, « Compte rendu des travaux de l'Association pendant l'année 1895 », *Annuaire de l'Association des artistes musiciens*, 1896, p. 38.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 45-46.

4. A. Metzner et F. Lecoq, délégués (1899-1939)

Le 4 mai 1899, le comité reçoit une lettre de Maurice Arthur Metzner (1854-1914), éditeur, marchand de musique et de pianos ayant repris la maison Souchette en 1883⁴⁵. Metzner, en qualité de membre de l'AAM (depuis 1883), de la « Société des auteurs éditeurs et marchands de musique » et de « l'orchestre des Concerts classiques d'Angers », propose de succéder à A. Toutain qui vient de décéder dans sa 77^e année. Il souligne dans cette lettre que la société des artistes musiciens est « presque inconnue du public » angevin. Metzner va s'attacher à en relancer l'activité et l'annuaire de 1900 le salue comme l'un des sociétaires ayant recueilli le plus d'adhésions en 1899, en l'occurrence huit nouvelles adhésions (dont celle de Mlle Jeanne Metzner, probablement sa fille ⁴⁶). Les nouvelles d'Angers communiquées au comité central demeurent rares : le 22 avril 1904, Metzner signale toutefois la fondation d'un syndicat d'artistes musiciens « dont M. Perdreau est le président » et demande une cinquantaine d'exemplaires du règlement de l'AAM qu'il envisage de « faire remettre à chaque membre de ce syndicat ». L'année suivante, le 22 mai, Metzner propose au comité que François-Pierre Lecoq, sous-directeur de la chorale Sainte-Cécile et honorable commerçant demeurant rue Beaurepaire à Angers, lui succède. Né le 5 novembre 1852, Lecoq est également corniste et sociétaire de l'AAM depuis 1877. Dans une lettre du 5 décembre suivant, Metzner explique devoir quitter Angers pour Paris⁴⁷. Les derniers renseignements relatifs à Angers s'arrêtent en 1939 avec la publication du dernier annuaire de l'AAM : Lecoq est toujours le « représentant artistique » de l'AAM et l'un de ses deux pensionnaires avec Henri Cornesse. La dernière liste générale des sociétaires publiée dans l'annuaire de 1937 comptait encore quatre sociétaires à Angers⁴⁸.

⁴⁵ Il est aussi le luthier de l'Association artistique et compositeur de chansons. Les lettres qu'il adresse au comité à partir de 1899 portent l'en-tête : « A. Metzner-Leblanc / Luthier des Musiques Militaires, des Concerts Classiques / du Théâtre & de l'École Municipale de Musique d'Angers / Place du Ralliement / Angers » (cf. BnF, Musique, Vma 4175 (1)).

⁴⁶ « Sociétaires qui ont recueilli le plus d'adhérents pendant l'année 1899 », *Annuaire de l'Association des artistes musiciens*, 1900, p. 27. Il semble que les huit sociétaires angevins soient ceux indiqués comme nouveaux dans les annuaires de 1899 (5) et de 1900 (3).

⁴⁷ Un coupon tamponné, conservé dans les archives de l'AAM, indique une double adresse d'A. Metzner : 69 rue Saint-Laud à Angers et 119 rue de Rome à Paris (cf. BnF, Musique, Vma 4175 (1)).

⁴⁸ La ville est aussi évoquée dans l'annuaire de 1931, p. 68, à propos du décès d'Henri Furst, né à Angers le 25 avril 1847, ténor renommé qui, retiré à Paris où il vivait modestement, pratiquait l'art pictural.

Depuis leurs débuts en 1843, les échanges entre le comité central parisien de l'AAM et ses sociétaires angevins permirent de répondre à l'objectif principal de l'AAM : soulager plusieurs musiciens dans le besoin, pour la plupart âgés. Ils permirent aussi l'organisation de grandes solennités et la venue de musiciens parisiens de renom, contribuant ainsi à attirer davantage l'attention des pouvoirs locaux sur la vie musicale, sociale et artistique, de leur ville. L'aperçu des activités de l'AAM à Angers sur près d'un siècle illustre également un aspect de l'évolution générale de la philanthropie en France : la génération des années 1840, encore marquée par les grandes figures de notables fortunés du début du siècle auxquelles se rattachent les Aubin de Nerbonne père et fils, laisse place à partir de la II^e République à des hommes soucieux d'organiser plus largement une réponse à la question sociale. La loi du 15 juillet 1850, puis les décrets impériaux de mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels, marquent un nouvel engagement de l'État face à cette question sociale. À Angers, c'est précisément à partir de 1850 que l'AAM se rapproche davantage de musiciens qu'elle charge de représenter officiellement ses intérêts : sans doute entend-elle ainsi étendre son implantation dans les institutions musicales et y susciter plus de sociétaires. Mais, parallèlement et plus discrètement, des rapports sont noués plus étroitement avec les autorités et notabilités locales (maire, préfet, sous-préfet, substitut du procureur, évêque), dont plusieurs adhèrent à l'AAM. Les difficultés rencontrées entre le comité central de Paris et les sociétaires angevins témoignent, au-delà du partage d'un idéal commun, de conceptions et d'intérêts parfois divergents entre une organisation générale et centralisatrice qui recherche avant tout à augmenter le capital social commun pour le redistribuer en pensions, et une organisation locale parfois suspicieuse, en tout cas soucieuse de favoriser ses propres adhérents et institutions. Ainsi, l'inscription locale des intérêts de l'AAM évolue et se combine avec ceux des institutions existantes. Les difficultés d'organisation de manifestations où se mêlent les intérêts angevins et parisiens, comme lors du congrès de 1850, semblent expliquer leur relative rareté. L'activité importante des institutions locales permet sans doute de comprendre pourquoi les sociétaires angevins, pourtant les premiers à constituer un sous-comité de province, n'ont pas formé de comité durable, d'une étendue comparable à ceux de plusieurs autres villes, c'est-à-dire comprenant, à l'image de celui de Paris, un conseil médical formé de médecins et de pharmaciens et un autre judiciaire, formé d'avoués, avocats, notaires. Les institutions existantes semblent avoir suffi à absorber l'activité et à répondre aux besoins des musiciens et amateurs angevins – même s'il faudrait étudier plus avant les statuts sociaux des musiciens des différents orchestres, notamment celui du Théâtre, et des enseignants du

Conservatoire, pour savoir s'ils suffisaient vraiment à couvrir les risques et auraient ainsi rendu l'offre de l'AAM moins attrayante. En dehors de deux accroissements du nombre de sociétaires, en lien avec les solennités de 1850 et de 1877 et les changements de comités et de délégués, l'activité des représentants angevins de l'AAM peine à s'étendre et s'essouffle progressivement à partir des années 1860. Le rebond espéré suite à l'accord pour organiser des messes annuelles à compter de 1877 ne se produira pas, contrairement à d'autres villes qui continueront à donner des messes en lien avec l'AAM. Là encore, les Angevins disposaient et décidèrent semble-t-il de favoriser d'autres institutions et événements musicaux qui animaient et rythmaient la vie sociale, au premier rang desquels figurent, à compter de 1877, les concerts organisés par l'Association artistique d'Angers.

Annexes

1. Délégués, correspondants et comités angevins de l'AAM (1846-1939)

1.1. Délégués et correspondants

Denerbonne	1846-1849
Hetzel	1850-1861
Baumann	1861
Toutain	1862-1898
Metzner	1899-1904
Lecoq	1906-1939

1.2. Composition des comités

1857-1862	1877-1893
Hetzel, président (1857-1861)	Toutain, président
Brioude, vice-pdt	Oriolle, vice-président (1877-1888)
Cerutti, secrétaire	Rainaly (1877-1891)
Baumann, trésorier	Bordier
Melchior	
Sapin	

2. Les sociétaires angevins de l'AAM

d'après les Annuaires imprimés (les chiffres renvoient aux années de publication des annuaires, de 1844 à 1937)

2.1. Liste par noms

AUSTRY Alexandre	89-90	HETZEL, père	53, 56-57, 59, 61
BAUMANN, fils	56-57, 59, 61, 64, 68, 72, 76	HOUDART Charles	55-57, 59
BEAUVAIS, Mlle Marie-Caroline	53, 56-57, 59, 61, 64, 68	HOUBÈNE	58-59
BLYTH Mlle Margaret	22	HURÉ Jean	82-12
BONNAFOUX	44-53, 56-57, 59, 61, 64	HURE Mme, née RIVAUD Blanche	82-13
BORDIER Émile	50-53, 56-57, 59, 61, 64, 68,	JEUNE-HOMME Pol.	55-56
BORDIER Jules	77, 79-93	JOARY Constant	44-53, 56-57, 59, 61
BOURDON Mme née Faucheux	22, 25	JOARY Henri	44-53, 56-57, 59, 61, 64
BOURGNEUF Auguste	99-14, 22, 25, 28, 31	JOARY, Mlle Adélaïde	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68 -
BOURREAU Anne	67	KREGERSMAN Alphonse	00-14, 22
BOURREAU Théodore	67	KREGERSMAN Gustave	00-14
BOURRIGAULT André	08-14, 22, 25, 28	KUSCHNICK Charles-Antoine	50-53, 56-57, 59, 61, 64, 68
BRIOUDE Eugène	54, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,	LA GUESNERIE, DE	50-53, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,
BRIOUDE Mlle Marie-Louise-G.	77, 79-91	LA PERRIERE Mlle Charlotte	99-01
BROSSARD DE CORBIGNY Mme	73, 76, 79-14	LAMBERT Charles	48/49-52
BROUSSE Armand	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68,	LANDAIS Édouard	58-59, 61
BRUNEL	44-50	LE LAY Mme Louise, née Buron	13
BRUNET Jules-Jean-Bapt.	74-76	LEBERT Jules	76
CAMUS	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	LECOQ François	78-14, 22, 25, 28, 31, 34, 37
CAUVILLE	44-53, 56-57, 59, 61, 64	LEROUX Adolphe	83
CERUTTI Faufigue	44-53, 56, 59, 61, 64	LYNEN Achille	99-01
CESAR	44-50	MAIRE Alphonse	58-59, 61
CHADNEAUD Hilaire	58-59, 61	MALL Louis	53, 56-57, 59, 61, 64, 72, 76
CHAILLOU, Mme	44-51	MANGEON	44-53, 56-57, 59, 61, 64
CHEMELLIER, DE	50-53	MARON François	79
CHRIST Mlle Louise	91-96	MATHIS Mlle Fernande	77, 79-80
CLAIROUIN Mlle Amélie	01-13	MATHIS Mme Antoinette	77, 79-80
COLLMANN Emile	86	MELCHIOR	44-53, 56-57, 59, 61, 64
CONTADES, DE	50	MÉNARD, Mme, née LENEPVEU	44-53, 56-57, 59, 61
CORNESSE Henri-Ernest	37	METZNER Maurice	83-13

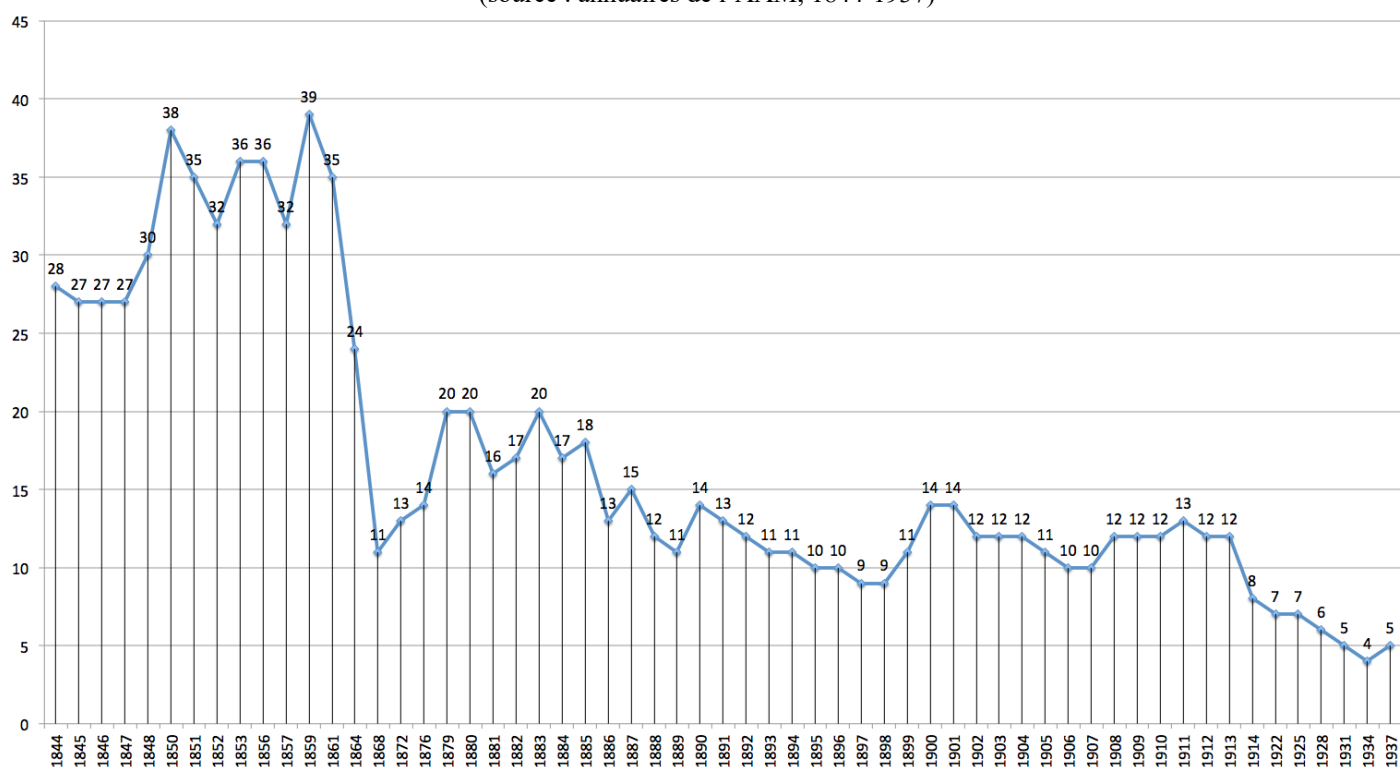
CRETTE Mme Pauline, née Obiglio	25, 28, 31, 34, 37	METZNER Mlle Jeanne	99-02
DARDENNES	44-50	MIEULLE, DE Anatole	50-53
DEGEORGE Pierre-Eug.	76	MOUTET	55-57, 59, 61, 64
DELAPORTE Mlle Marthe-Marie	94-98	ORIOLE Ernest	77, 79-88
DEMOULIN Achille	83-86	PARAGE	55-57, 59, 61, 64, 68-72
DENECHAU Paul	99-05	PAVIE Victor	44, 46-53
DENERBONNE, fils	44-51	PRIEUR-DUPERRAY	72, 76
DENERBONNE, père	44-45	PRIEUR-DUPERRAY	64, 68
DISS Mlle Mary	11-14, 22, 25, 28, 31, 34, 37	RAYNALY Charles	77, 79-85
DOLMETSCH, fils	44-53, 56	REGNAULT Auguste	58-59, 61
DOLMETSCH, père	44-51	RICHARD Léonide	46-50
DROUARD	50-53	ROBINEAU Mme Léontine, née	87-94
DUPERRAY	44-53, 56	ROBINEAU Étienne	51-53, 56-57, 59, 61
ESCOT	51-53	ROCK, Mlle	44-51, 53
ESTELA	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	RONDEAU Paul	00-04
ESTELA, Mlle	55-57	ROUSSEAU Louis	79-83
FALKOWSKY	44-53, 56	RUILLE DE	64, 68, 72, 76, 79-03
FONTENAY, DE	50	SAPIN Joseph	51-53, 56-57, 59, 61
FRACASSINI Louis	92-98	SAUTHIER Émile	81
FRICARD Ferdinand	58-59, 61, 64, 68, 72, 76, 79-	SEJOURNÉ	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,
GAY Jean-Louis	25, 28, 31, 34, 37	SIMON Édouard	78-79
GESSE Guillaume	04-07	TALBOT Eugène	50-53, 56-57, 59
GOLDCHTEIN Aron	79-80	TESSON Pierre	58-59, 61
GRUOBER, Mme, née WOISLIN	50-53, 56-57, 59, 61	THORÉ	55-57, 59, 61, 64
GUERIBOUT Léopold	85-91	TIROT, Mlle	44-50
GUIBERT	50-53	TOUTAIN Athanase	64, 68, 72, 76, 79-98
GUILMANT Arnaud-Joachim	62, 64	TRONCHE Mme, née SEGUIN	08-11
HANSE Antoine	55-56, 59, 61	TRONCHE Paul-Henri	08-14
HENRY Adolphe-Nicolas	51-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	VALLON G.	55-57, 59, 61, 64
HETZEL	44-53, 56-57, 59, 61, 64	VARET	44-53
HETZEL, Mme	55-57, 59, 61, 64	WOISLIN	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68

2.2. Liste par année d'adhésion

HETZEL	44-53, 56-57, 59, 61, 64	CHADNEAUD Hilaire	58-59, 61
DENERBONNE, père	44-45	LANDAIS Édouard	58-59, 61
SEJOURNÉ	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,	MAIRE Alphonse	58-59, 61
JOARY Henri	44-53, 56-57, 59, 61, 64	REGNAULT Auguste	58-59, 61
JOARY Constant	44-50-53, 56-57, 59, 61	TESSON Pierre	58-59, 61
BRUNEL	44-50	FRICARD Ferdinand	58-59, 61, 64, 68, 72, 76, 79-
CESAR	44-50	GUILMANT Arnaud-Joachim	62, 64
DARDENNES	44-50	PRIEUR-DUPERRAY	64, 68
TIROT, Mlle	44-50	RUILLE DE	64, 68, 72, 76, 79-03
CHAILLOU, Mme	44-51	TOUTAIN Athanase	64, 68, 72, 76, 79-98
DENERBONNE, fils	44-51	BOURREAU Anne	67
DOLMETSCH, père	44-51	BOURREAU Théodore	67
ROCK, Mlle	44-51, 53	PRIEUR-DUPERRAY	72, 76
ESTELA	44-52, 53, 56-57, 59, 61, 64, 68	BROSSARD DE CORBIGNY Mme	73, 76, 79-14
VARET	44-53	BRUNET Jules-Jean-Bapt.	74-76
DUPERRAY	44-53, 56	DEGEORGE Pierre-Eug.	76
DOLMETSCH, fils	44-53, 56	LEBERT Jules	76
FALKOWSKY	44-53, 56	MATHIS Mme Antoinette	77, 79-80
MÉNARD, Mme, née LENEPVEU	44-53, 56-57, 59, 61	MATHIS Mlle Fernande	77, 79-80
BONNAFOUX	44-53, 56-57, 59, 61, 64	RAYNALY Charles	77, 79-85
CAUVILLE	44-53, 56-57, 59, 61, 64	ORIOLE Ernest	77, 79-88
MELCHIOR	44-53, 56-57, 59, 61, 64	BRIOUDE Mlle Marie-Louise-G.	77, 79-91
MANGEON	44-53, 56-57, 59, 61, 64	BORDIER Jules	77, 79-93
CAMUS	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	LECOQ François	78-14, 22, 25, 28, 31, 34, 37
WOISLIN	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	SIMON Édouard	78-79
JOARY, Mlle Adélaïde	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68 - 72	MARON François	79

BROUSSE Armand	44-53, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,	GOLDCHTEIN Aron	79-80
CERUTTI Faufigue	44-53, 56, 59, 61, 64	ROUSSEAU Louis	79-83
PAVIE Victor	44, 46-53	SAUTHIER Émile	81
RICHARD Léonide	46-50	HURÉ Jean	82-12
LAMBERT Charles	48/49-52	HURE Mme, née RIVAUD Blanche	82-13
CONTADES, DE	50	LEROUX Adolphe	83
FONTENAY, DE	50	METZNER Maurice	83-13
CHEMELLIER, DE	50-53	DEMOULIN Achille	83-86
DROUARD	50-53	GUERIBOUT Léopold	85-91
GUIBERT	50-53	COLLMANN Emile	86
MIEULLE, DE Anatole	50-53	ROBINEAU Mme Léontine, née	87-94
TALBOT Eugène	50-53, 56-57, 59	AUSTRY Alexandre	89-90
GRUOBER, Mme, née WOISLIN Clara	50-53, 56-57, 59, 61	CHRIST Mlle Louise	91-96
KUSCHNICK Charles-Antoine	50-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	FRACASSINI Louis	92-98
LA GUESNERIE, DE	50-53, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,	DELAPORTE Mlle Marthe-Marie	94-98
BORDIER Émile	50-53, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,	LA PERRIERE Mlle Charlotte	99-01
ESCOT	51-53	LYNEN Achille	99-01
ROBINEAU Étienne	51-53, 56-57, 59, 61	METZNER Mlle Jeanne	99-02
SAPIN Joseph	51-53, 56-57, 59, 61	DENECHAU Paul	99-05
HENRY Adolphe-Nicolas	51-53, 56-57, 59, 61, 64, 68	BOURGNEUF Auguste	99-14, 22, 25, 28, 31
HETZEL, père	53, 56-57, 59, 61	RONDEAU Paul	00-04
BEAUVAIS, Mlle Marie-Caroline	53, 56-57, 59, 61, 64, 68	KREGERSMAN Gustave	00-14
MALL Louis	53, 56-57, 59, 61, 64, 72, 76	KREGERSMAN Alphonse	00-14, 22
BRIOUDE Eugène	54, 56-57, 59, 61, 64, 68, 72,	CLAIROUIN Mlle Amélie	01-13
JEUNE-HOMME Pol.	55-56	GESSE Guillaume	04-07
HANSE Antoine	55-56, 59, 61	TRONCHE Mme, née SEGUIN	08-11
ESTELA, Mlle	55-57	TRONCHE Paul-Henri	08-14
HOUDART Charles	55-57, 59	BOURRIGAULT André	08-14, 22, 25, 28
HETZEL, Mme	55-57, 59, 61, 64	DISS Mlle Mary	11-14, 22, 25, 28, 31, 34, 37
MOUTET	55-57, 59, 61, 64	LE LAY Mme Louise, née Buron	13
THORÉ	55-57, 59, 61, 64	BLYTH Mlle Margaret	22
VALLON G.	55-57, 59, 61, 64	BOURDON Mme née Fauchaux	22, 25
PARAGE	55-57, 59, 61, 64, 68 - 72	CRETTE Mme Pauline, née Obiglio	25, 28, 31, 34, 37
BAUMANN, fils	56-57, 59, 61, 64, 68, 72, 76	GAY Jean-Louis	25, 28, 31, 34, 37
HOUBÈNE	58-59	CORNESSE Henri-Ernest	37

3. Évolution du nombre des sociétaires angevins de l'AAM (source : annuaires de l'AAM, 1844-1937)



4. Répartition hommes/femmes, qualités et professions des 122 sociétaires angevins (1844-1937)

Hommes	77,8 %
Femmes	22,2 %

sans qualité	75
professeur de piano	8
violon	7
professeur de musique	5
basson	3
contrebassiste	3
corniste	3
clarinettiste	2
chef d'orchestre	2
pianiste	2
professeur de violon	1
chef de musique militaire	1
artiste lyrique	1
piston	1
flûtiste	1
cornettiste	1
hautboïste	1
organiste	1
violoncelliste	1
facteur de pianos	1
procureur impérial	1
préfet	1

5. Les pensionnaires angevins de l'AAM (1852-1939)

Noms	Dates de naissance/ décès	Années des pensions
Estella/Estela	né le 11 août 1785	1852-1871
Cerutti/Ceruti (Faufigue/Pacifique)	(6 mars 1788 - † février 1870)	1860-1870
Cauville	né en 1788	1860-1866
Melchior Thomas	(29 déc. 1799 - † mars 1867)	1865-1867
Séjourné	né le 21 avril 1797	1867-1886
Camus (Pierre)	(26 avril 1796 - † mai 1869)	1869
Mall (Louis)	né le 25 juillet 1800	1864-1878
Joary (Mlle Adélaïde)	née le 16 novembre 1795	1870-1884
Fricard (Ferdinand)	né le 31 mars 1814	1889-1890
Huré (Pierre-Jean)	né le 2 juin 1841	1907-1912
Huré (Mme Blanche-Ernestine-Félicité, née Rivaud)	née le 12 juillet 1847	1911-1925
Clairouin (Mlle Marie-Amélie)	née le 19 juin 1850	1904-1913
Lecoq (François-Pierre)	né le 5 novembre 1852	1913-1939
Tronche (Paul-Henri)	né le 25 juillet 1846	1914
Cornesse (Henri-Ernest)	né le 30 novembre 1876	1938-1939

6. Solennités de 1850

Source : registre des procès-verbaux des séances du comité central de l'AAM, BnF, Département de la musique, Vma 4157 (04).

• Séance du 5 février 1850

« M. le président expose que MM. Talbot président de la société philharmonique et chef d'orchestre et Hetzel professeur à Angers présen[t]s à la séance ont formé le projet de donner un grand festival à Angers au profit de la caisse de l'association mais pour arriver à un résultat satisfaisant ils ont besoin de l'aide du comité pour obtenir quelques artistes solistes et chefs de pupitre aux conditions les plus favorables. M. Hetzel annonce qu'il a déjà trouvé deux chefs de pupitre. M. Leroi 1^{re} clarinette de l'Opéra-Comique, et M. Tilmant violoncelliste. Le comité approuve le choix de M. Hetzel. M. Labro fera ses efforts pour arranger ses affaires de manière à pouvoir se rendre aussi à Angers : M. Rousselot est chargé de voir M. Gouffé et de lui demander son concours ; M. E. Talbot interrogé sur la date que l'on a fixé pour le festival répond que l'intention de la commission chargée de l'organisation est de le donner les mardi 5 et jeudi 7 mars jour de la mi-carême. Il faudrait que les artistes de Paris puissent partir le dimanche 3 au soir afin d'assister aux répétitions qui auront lieu les 4, 5 et 6.

M. Bousquet demande quels seront les frais de transport et de séjour. M. Talbot répond qu'il espère obtenir de la compagnie de Tours à Angers sinon le passage gratuit au moins une réduction sur le passage et quant aux frais de séjour ils seront nuls car les artistes seront reçus chez les membres de la commission ; l'indemnité qui leur sera accordée pour leur déplacement restera donc entière pour eux.

Une lettre est écrite à M. Dauzats du comité des peintres pour lui demander s'il a reçu une réponse de Madame Dorus à qui l'on offre une somme de cinq cents francs indépendamment de ses frais de transport.

M. Talbot annonce qu'il a l'espérance d'avoir M. Poultier pour la même somme. Il désirerait aussi avoir M. Géraldy et Madame Widmann.

Frais généraux pour le concert établis sur une recette de dix mille francs.

Pour les pauvres le dixième à prélever	2,000
location de salle etc.	2,000
2 chanteurs soli (soprano et ténor)	1,000
2 " " (contralto et basse)	800
10 instrumentistes	1,000
frais de transport de 106 personnes	<u>1,152</u>
Total	1,952

M. Gautier est chargé de voir Madame Widmann et M. Poultier.

M. Labro est chargé de voir M. Massol.

Dans le cas où Mme Widmann n'accepterait pas M. Bousquet se chargerait de voir Mlle Méquillet. »

• Séance du 15 février 1850

« M. Gauthier expose au Comité l'affaire du concert d'Angers ; il explique la situation de cette affaire et lit les lettres des organisateurs de la fête à Angers. Une de ces lettres demande une grande quantité de musique qu'il sera fort difficile de se procurer & fait valoir que ce festival rapportera 15,000 F et que la prévision des dépenses ne peut dépasser le chiffre de 7000 F.

M. Rousselot veut bien se charger de demander à la société des concerts les morceaux dont cette société est propriétaire. M. Rousselot propose M. Octave pour chanter les ténors à la place de M. Alexis Dupont empêché par son concert d'adieu, qui se donne le 15 mars. Le comité adopte. M. Rousselot verra M. Octave. M. Prumier présente des observations sur le prix accordé aux artistes exécutants avec lesquels le comité a traité ; il trouve ce prix trop élevé dans l'intérêt de l'association, et voudrait que les artistes choisis donnassent une marque de dévouement en réduisant leurs demandes au minimum. M. Jules Simon prend la parole & trouve inconvenant que des propositions aient été faites à un chef d'orchestre [1 mot tâché ill.] de Paris, avant de s'adresser au comité. Une lettre sera adressée par le comité aux organisateurs de la fête pour leur dire en très bons termes qu'ils ont eu tort de traiter en dehors du comité avec les artistes. M. Gauthier déjà en correspondance avec ces Messieurs est chargé de cette rédaction. M. Taylor résume l'affaire en disant que la faute commise par les délégués de la société philharmonique provient de légèreté et d'ignorance, qu'il n'y a pas lieu de donner à cet incident plus d'importance qu'il n'en doit avoir ; mais que l'immense avantage qui doit résulter pour la caisse de la société et pour l'influence morale du comité dans la province, exige l'adoption des propositions des délégués d'Angers ; qu'il faut leur faire obtenir tout ce qu'ils pourront désirer, pour faire réussir la fête ; veiller au départ des artistes & à tout ce qui concerne l'intervention favorable du comité dans cette affaire. Le comité d'un sentiment unanime adopte les conclusions du Président.

M. Croizet est principalement désigné comme accompagnateur. MM. Vautrau & Charlot, accompagnateurs, seront également engagés. Le comité décide que mesdames Rou[e]lle & Gauthier sont acceptées aux conditions par elles fixées.

Programme du concert (6 mars)

1° Ouverture d'Obéron (de Weber)

2° Air par Mlle Benelle

3° Solo de cor, par M. Mengal

4° fragments du septuor de Beethoven, par MM. les artistes de Paris ;

5° duo par Mlle Dobrée & M. Alexis Dupont ;

6° Introduction du Prophète [de Meyerbeer] ;

7° finale de la symphonie en *ut* de Beethoven ;

8 quatuor de l'Irato [de Méhul], par M. Géraldy etc.

9 solo de violon, par le jeune Léon Régnier ;

10. Ouverture et introduction de Guillaume Tell [de Rossini], par les chanteurs de Paris.

11 air par M. Géraldy

12 Romances et mélodies par Mlle Dobrée et Me Rouelle.

Grand concert spirituel (5 mars)

1° La Création du monde (l'introduction) par Haydn

2° Mottet par M. Alexis Dupont, avec accompagnement de violon.

3° Duo par Mlle Dobrée et Me Rouelle.

4° Solo de clarinette par M. Leroy.

5° Air par M. Géraldy.

6° Inflammatus (du stabat de Rossini) Mlle Dobrée.

7 marche funèbre de la symphonie héroïque de Beethoven.

8 air par Me Rouelle.

9 Duo par MM. Alexis Dupont & Géraldy (Mort d'Abel)

10 Duo de haut-bois & Basson, par MM. Triebert & Jeancourt.

11 Trio par les chanteurs de Paris (trio de Joseph [de Méhul]).

12 Introduction de Moïse [de Rossini], avec le quatuor des artistes de Paris.

[...]

Du 19 février 1850 (11 heures du matin)

M. Talbot substitut de M. le Procureur général à Angers.

A Monsieur Hetzel, professeur de piano, chef d'orchestre des concerts Boulevard du hara[s] à Angers (Par

duplicata de celle de M. Talbot).

Nous recevons à l'instant, la lettre que vous avez écrite à M. Labro ; cette lettre nous annonce que vous avez cru comprendre par une lettre de M. Gauthier, que le comité était dans l'impossibilité de vous expédier immédiatement la musique que vous désirez, et qu'il éprouvait de grandes difficultés pour faire partir les divers artistes qui doivent assister à vos solennités musicale, fixées aux 3[,] 4 & 6 mars prochains. Depuis le jour ou nous avons eu l'honneur de vous voir à Paris, MM. Rousselot & Labro aîné, n'ont pas cessé un instant de s'occuper de ce qui pouvait vous être utile en cette circonstance. Chargés de cette mission difficile par le comité, ils avaient réussi à lever tous les obstacles : la musique allait partir aujourd'hui ; les arrangements étaient terminés avec les artistes exécutants & les chanteurs, quand votre lettre de ce jour est venue jeter la plus grande incertitude dans nos résolutions. Nous vous prions donc en grâce, si le retard dont vous nous parlez n'est pas annoncé d'une façon irrévocable, de nous le faire savoir, & si vous voulez absolument remettre ces fêtes aux 9, 10[,] 11 & 12 avril prochains. Nous attendons avec la plus vive impatience votre réponse, pour décommander ou maintenir tout ce que nous avons arrêté. Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

[...]

Procès verbal de la commission du concert d'Angers

20 février

Monsieur Gauthier communique diverses lettres qu'il a reçues relatives au concert d'Angers : on lui fait connaître le contenu d'une lettre écrite à Angers à M. Talbot pour l'informer que contrairement aux faits qui lui ont été énoncés par une correspondance particulière, la musique et les artistes exécutants étaient à la disposition du comité.

Il est arrêté que jusqu'à ce que la lettre écrite hier à M. Talbot ait été répondue à M. le Président l'administration se tiendrait dans le statu quo.

M. Gauthier lit une lettre qui lui a été adressée hier matin à 11 heures : cette lettre sera déposée aux archives : elle signale des incertitudes causées à Angers par l'annonce qui a été faite à M. Talbot qu'on ne pouvait avoir les artistes et la musique demandés par les organisateurs de la fête.

Après cette lecture M. Taylor fait pressentir qu'à la date du 10 avril jour auquel on a voulu remettre le festival d'Angers, il serait possible que les artistes engagés pour les 4, 5 et 6 mars ne fussent plus libres de disposer de leur tem[p]s.

Il est arrêté par la commission que si les organisateurs de la fête d'Angers veulent changer quelque chose aux engagements pris par le comité vis à vis des artistes à Paris, le comité résistera, et qu'au besoin même il renoncerait à prêter son concours à cette solennité plutôt que de manquer de parole aux artistes avec lesquels les membres de la commission ont traité.

M. Taylor remet au comité la partition de la messe de M. Niedermayer, avec toutes les parties : la commission décide qu'il ne sera rien envoyé à Angers avant qu'on ait reçu la réponse à la lettre écrite hier.

Commencement de la lettre de M. Talbot, en date du 18 février 1850.

Votre lettre de vendredi dernier nous a jetés dans la plus grande perplexité. Après avoir jour par jour attendu les envois de musique que nous vous avions prié de nous faire le plus promptement possible, nous apprenons que l'on va s'occuper de rechercher cette musique. D'un autre côté, vous nous disiez que M. Alexis Dupont ne pouvait venir, et nous étions à quinze jours de la date fixée pour notre festival... Pas de messe, pas de musique, pas de ténor, – et nous n'avions plus que quinze jours !... il devenait impossible d'arriver : ce n'est pas en dix jours, en quinze jours peut-être, que l'on peut monter, même à Paris, des fêtes musicales comme celles que nous projetons. Etc, etc. »

• Séance du 21 février 1850

« M. le Président exprime à Mrs Talbot & Bordier que le comité avait obtenu du Conservatoire et de l'Opéra la musique nécessaire à l'exécution du festival d'Angers, lorsqu'une lettre de cette ville annonce que l'époque de la fête avait été reculée & fixée au 10 du mois d'avril. M. Talbot explique les raisons qui ont été causes de l'ajournement du festival. M. le Président engage fortement M. Talbot à ne quitter Paris que quand l'affaire du festival sera parfaitement réglée, afin qu'il puisse s'adjoindre au travail de la commission. M. Talbot répond à M. le Président qu'il ne peut lui-même demeurer plus longtemps à Paris. Mais M. Bordier, délégué de la commission d'Angers, restera jusqu'au dimanche & agira conjointement avec la commission nommée par le comité. M. le Président insiste pour que M. Bordier ne fasse aucune démarche avant de s'être entendu avec la commission, considérant que le comité peut obtenir des artistes ce que ces Messieurs ne pouvaient obtenir.

M. le Président fait observer que l'influence du comité ne va pas jusqu'à obtenir du directeur de l'Opéra, la musique des opéras qui sont au répertoire. M. Talbot déclare que le double quatuor de l'introduction de *Guillaume Tell*, sera suffisant, & qu'il ne sera que pour les dernières répétitions. M. le Président fait délivrer à M. Talbot les partitions & parties d'orchestre de la messe de Niedermayer, et annonce que *Moïse*, & la *Création* d'Haydn, sont à la disposition du comité. M. Talbot demande si les artistes engagés pourront venir le 10 avril,

comme ils avaient promis de le faire le 4 mars. MM. Rousselot & Labro font observer qu'il faut consulter les artistes, et qu'aucune réponse ne peut être faite jusque là. Il est décidé que M. Bordier se transportera samedi prochain au Conservatoire, à l'issue de la répétition, et que là, MM. Labro & Gauthier & Rousselot lui feront connaître la réponse des artistes. Il est décidé en outre qu'il y aura dimanche [24 février], à 10 heures ½, réunion de la commission des délégués d'Angers. »

• Séance du 14 mars 1850

« M. Brandus [éditeur] fait don à l'Association des parties d'orchestre du *Prophète* [de Meyerbeer] et du *Stabat Mater* de Rossini, qu'on doit exécuter au festival d'Angers. Une lettre de remerciements est adressée séance tenant à M. Brandus. M. Labro est chargé d'expédier cette musique à l'adresse du comité d'Angers. »

• Séance du 9 mai 1850

« Lettre du président du congrès musical, M. Talbot à Monsieur le président et aux membres du comité des artistes musiciens.

Angers le 6 mai 1850. À M. le Président et MM. les membres du comité des artistes musiciens, à Paris.

Messieurs, vous savez par quels affreux malheurs le congrès musical d'Angers a été interrompu la veille même de l'ouverture de ses fêtes : tous les soins qu'avaient bien voulu nous donner vos délégués, Messieurs Labro et Rousselot ont été rendus inutiles, au moment même du plus brillant succès.

Le cruel événement n'a cependant point désespéré notre courage : revenu de sa première stupeur, le public lui même nous sollicite de reprendre nos anciens projets et nous allons tenter de réaliser à la fin de ce mois les fêtes qu'un désastre à jamais déplorable est venu si tristement arrêter.

Nous venons, en conséquence, solliciter de nouveau l'appui et le concours du comité.

Nous ne vous dissimulerons pas, Messieurs, que nous ne sommes plus dans des conditions aussi favorables qu'au 17 avril dernier : à cette première époque, toutes nos premières prévisions allaient se réaliser : une recette d'environ quinze mille francs qui semblait assurée, allait nous permettre de compter sur un boni d'au moins cinq mille francs dont nous eussions été heureux d'offrir la moitié à la caisse de votre association.

Aujourd'hui nous avons à supporter environ quatre mille francs de dépenses devenues inutiles par suite de la suppression de nos fêtes : en les ajoutant aux frais que les anciennes prévisions portaient à dix mille francs on trouve un chiffre probable d'environ quatorze mille francs sur la recette.

Il est vrai que notre congrès devant désormais avoir lieu à l'époque de notre grande foire de la Fête-Dieu nous regardons comme certain que la recette pourra dépasser les frais, de trois à quatre mille francs.

Mais d'une autre part, Messieurs, ne trouverez vous pas qu'en présence d'un désastre qui a couvert notre ville d'un si grand deuil, ce soit pour nous un devoir d'en associer les victoires aux avantages qui peuvent résulter de notre congrès : le boni devait se partager entre les pauvres de notre ville et votre caisse : ne serait-ce pas satisfaire à un juste sentiment et nous rattacher bien des sympathies que d'admettre en tiers au partage les malheureuses familles en deuil des soldats du 11^e léger.

Nous vous soumettons, Messieurs, ce projet qui n'a pas encore été discuté par notre commission et pour lequel, avant tout, nous désirons avoir votre assentiment. Nous espérons que la générosité qui a toujours été l'apanage des artistes vous portera de cœur, à faire ainsi au malheur une part sur les bénéfices qui vous étaient destinés : et que bien loin de ralentir [*sic*] le zèle de vos délégués ce sera pour vous, Messieurs, et pour nous mêmes une raison de nous continuer le concours actif, dévoué et intelligent qui nous avait, une première fois, été si secourable et si utile. Je suis avec une haute considération, M. le Président et Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, le Président du congrès musical signé E. Talbot. Substitut du procureur général à Angers, 48 rue Saint-Julien

[...]

Lettre à M. le Président et à Mrs les membres du comité d'Angers.

Paris 8 mai 1850. À M. le Président et Mrs les membres du comité d'Angers. Messieurs. Je reçois votre lettre du 6 c[ourant] et je ne veux pas différer un instant de vous exprimer, en mon nom personnel toute mon admiration pour le sentiment, si noble de dévouement, à la cause des arts, de courage et de persévérance qui, au milieu des douloureuses impressions produites par la terrible catastrophe qui nous a si vivement affligés et que nous avons déplorée avec vous, vous font persister dans l'entreprise artistique commencée sous de si brillants auspices, et qui, sans le funeste obstacle qu'elle a rencontré promettait de si heureux résultats. – Je m'associe pleinement, & de tout cœur, Mrs au projet annoncé par votre lettre ; seul je ne peux aujourd'hui donner officiellement une adhésion définitive, mais demain est le jour des réunions hebdomadaires du comité des artistes musiciens, je lui donnerai communication de votre lettre, et je ne pense pas me tromper, en prévoyant, à l'avance, qu'il ne sympathisera pas moins que je ne le fais moi-même à une résolution si digne d'éloges, et qui accroîtrait, s'il était possible, les sentiments de profonde estime et de confraternité dont il s'est plu, déjà, à vous offrir la sincère assurance. Agréez, Mrs, l'assurance de ma considération distinguée. Signé Taylor. »

• Une autre lettre datée du même jour que la précédente, sur papier à en-tête de l'AAM, adressée au président et aux membres du congrès musical d'Angers et signée des membres du comité central, est conservée à la Bibliothèque municipale d'Angers, Rés. Ms. 2253 (1) – je remercie Nicolas Dufétel de me l'avoir signalée. Une copie de cette lettre figure dans les registres de l'AAM, à la suite de la séance du 9 mai 1850.

« Paris 8 mai 1850

À Messieurs les membres du Congrès musical d'Angers

Monsieur le Président

Nous avons reçu avec plaisir la communication [*sic*] que nous a faite votre président relativement à l'intention où vous êtes de réorganiser la fête musicale qu'une funeste catastrophe a si fatalement interrompue. Comme votre président nous avons vivement ressenti le coup de la terrible nouvelle qui nous apprenait l'affreux événement dont votre ville a été le théâtre : comme lui nous nous associons de tout notre cœur aux nobles sentiments qui sont exprimés dans votre lettre, et ont inspirés l'idée de renouveler une tentative dont la réussite presque certaine devait être si profitable à l'art musical, aux pauvres de votre ville, et à nos camarades malheureux.

Nous vous louons beaucoup Messieurs d'avoir conçu le projet d'admettre pour un tiers dans le partage des bénéfices les familles en deuil des infortunés soldats qui ont trouvé une si terrible mort dans le désastre que nous déplorons tous.

Comme vous nous pensons qu'il est digne, et juste d'étendre notre bonne œuvre sur ceux qui ont été directement frappés par ce malheur public. Heureux de partager vos sentiments, nous sommes prêts à faire tout ce qui dépendra de nous pour mener à bonne fin l'exécution de votre projet. En conséquence, nous avons chargé deux de nos collègues M[M]. Rousselot et Labro, dont vous avez pu déjà apprécier le zèle de réunir une seconde fois, les artistes divers qui devaient concourir au festival d'avril dernier. MM. Labro et Rousselot vous tiendront au fait de ce qu'ils auront fait, cela nécessitera entre vous et ces deux Messieurs de fréquentes relations... Veuillez donc Messieurs entrer en correspondance avec eux, nul doute que vos efforts réunis ne réalisent les espérances que vous avez conçues et que nous partageons avec vous.

Il sera peut-être difficile de composer un programme parfaitement semblable au premier, mais nous ferons notre possible pour que ses éléments puissent donner à la fête beaucoup d'attrait et d'éclat.

Veuillez, Messieurs, agréer avec l'expression de nos sentiments distingués, l'assurance de notre entier dévouement.

[Signé :] I. Taylor président, Amédée Artus, E[mi]le Desmarests, Zimmerman, Auber, J[u]les Simon, Rousselot, A[dolphe] Adam, J[oseph] Hubert »

Selon une déclaration conservée avec la lettre précédente à la Bibliothèque municipale d'Angers, signée d'E. Talbot et des membres de la commission générale du congrès musical de 1850, en date du 5 mars 1851, les comptes du congrès s'élevaient à 17406 F de dépenses pour 14788,50 F de recettes, soit un déficit de 2617,50 F. Les vingt-neuf membres de la commission s'engageaient alors, comme responsables, à verser chacun environ 90 F, sous réserve de nouveaux recouvrements opérés par la commission spéciale chargée de la liquidation.

• Séance du 22 mai 1850

« M. Rousselot fait part de la situation des opérations relatives à l'organisation des fêtes d'Angers. Il a obtenu des diminutions importantes sur les honoraires de plusieurs artistes qui doivent concourir à l'exécution. M. Labro ajoute que la messe aura lieu mardi prochain ; le premier concert sera donné le lendemain mercredi, le deuxième le jeudi : c'est le samedi que les fêtes se termineront par un bal. »

• Séance du 6 juin 1850

« M. Labro fait un rapport verbal sur le festival d'Angers. De nouveaux détails seront donnés ultérieurement sur les résultats financiers de cette fête. Le bal n'a pu encore avoir lieu, sous le prétexte qu'on se trouvait dans le mois de Marie. »

7. Rapport d'Antonin Guillot de Sainbris sur la messe et le concert donnés à Angers le 22 mai 1877

Source : registre des procès-verbaux des séances du comité central de l'AAM, BnF, Département de la musique, Vma 4157 (11), séance du 7 juin 1877.

« Rapport sur la messe d'Angers.

M. Commettant a propos du concours musical qui devait avoir lieu à Angers le 21 mai 1877 ayant été mis en rapport avec M. Oriolle membre de la commission d'organisation de ce concours, obtint de lui qu'une messe au profit de l'Association serait donnée dans la cathédrale d'Angers et figurerait dans le programme officiel des fêtes. En outre notre collègue suggéra à M. Oriolle de demander à M. Gounod de vouloir bien présider le jury du concours et de diriger lui même sa dernière messe du sacré cœur. L'illustre maître accepta ces deux propositions

des lors le succès de cette exécution ne faisait plus question. Nous devons des sincères remerciements à M. Comettant car c'est grâce à son heureuse inspiration que nous devons ce résultat brillant de la solennité du 22 mai – Une commission composée de MM. Comettant, Labro, Jancourt et G. de Sainbris fut nommée pour s'occuper de l'organisation de cette messe et son premier soin fut de rechercher quels seraient les artistes qui pourraient tout en acceptant les fonctions de membres du jury venir apporter comme chefs des pupitres leur utile concours à l'exécution de l'œuvre de M. Gounod. Une aimable proposition de M. Oriolle vint nous aider à mener à bonne fin cette importante mission. – Il offrait comme indemnités aux artistes qui abandonneraient pendant trois jours leurs occupations, la possibilité de donner un concert à leur bénéfice dans la salle du Cercle du boulevard en accordant gratuitement la salle et l'éclairage. La proposition fut agréée avec enthousiasme et la liste des exécutants ainsi formée : MM. Garcin, Rignault, Mas, Lebouc, Labro, Brunot, Triebert, Grisez, Jancourt et Prumier. – M. Comettant ayant été obligé de se rendre en Hollande je fus chargé de correspondre directement avec M. Oriolle. Plus tard le comité décida que je serais adjoint à M. Comettant pour représenter l'association et m'occuper de l'administration afférente à la messe d'Angers. – A mon arrivée dans cette ville ma première visite fut pour Mgr Freppel ; je le priai de vouloir bien prononcer en faveur de notre œuvre une de ces allocutions éloquentes dont il a le secret. Il eut la bonté d'accueillir favorablement ma requête. Je m'occupai ensuite de chercher des dames quêteuses car on avait négligé cet important détail. – Grâce à l'extrême obligeance de Mme Brossard de Corbigny, amateur très distingué et membre de l'association, je parvins à réunir à la fin de la journée les éléments nécessaires pour obtenir une bonne quête. Mes quêteuses étaient Mme Mouzin la femme du maire Mme Jac la femme du 1^{er} Président, Mme la baronne Le Gay, la femme du sénateur d'Angers Mmes Brassard [sic] de Corbigny, Appert, Le Notheux et Ernest Oriolle. En effet la quête a produit 814 F 50 c. Des billets qu'on avait d'abord fixé à 5 F et qui sur ma demande avaient été baissés à 3 F pour la nef et à 1 F pour les tribunes ont donné une recette de 2979 F ce qui fait un total général de 3795 F 50 c en défalquant les frais qui se sont élevés à 579,35 F y compris le dixième et la quête des chaises que nous avions promis à Mgr Freppel c'est donc un bénéfice net de 321,44 F pour notre caisse. – C'est un très beau résultat et je me suis applaudi d'avoir fait diminuer le prix d'entrée qui eut été trop élevé de l'avis de tous dans un moment surtout où les bourses étaient épuisées par des quêtes de toutes sortes et par les fêtes du concours général. L'exécution a été véritablement excellente. Les enfants au nombre de 50 environ sous l'habile direction de M. Delaporte maître de chapelle de la Cathédrale ont très bien tenu leurs parties : leurs voix étaient justes et franches. La société chorale de Ste Cécile était au grand complet, M. Ed. Simon leur directeur avait fait étudier soigneusement les tenors et les basses ; enfin l'orchestre composé d'une cinquantaine d'exécutants s'est surpassé électrisé qu'il était par l'autorité et la direction du maître. On avait du renoncer au benedictus de la messe du sacré cœur à cause des quatre voix soli qu'il renferme, il avait été remplacé par celui de la messe de ste Cécile que M. Warot a parfaitement chanté ainsi qu'un offertoire également de M. Gounod. Je ne saurais trop louer le désintéressement de M. Warot qui a fait preuve dans cette cérémonie d'un talent éprouvé et d'un grand dévouement pour l'association. – Je dois mentionner aussi la personne de M. Guilmant au grand orgue, il a joué magistralement un prélude et une fugue de Bach, mais on a vivement regretté que l'importance de la messe de M. Gounod ne lui ait pas permis de se faire entendre plus longuement. – M. Garcin retenu à Paris par une indisposition s'est fait remplacer par M. Heymann de l'orchestre de l'Opéra. – Mgr Freppel a prononcé un éloquent discours dans lequel il a fait l'éloge de l'association et de son vénérable fondateur ; grâce à l'extrême bienveillance de sa grandeur, nous avons l'espoir de voir notre œuvre s'établir solidement dans la cité angevine car Mgr a daigné sur ma demande, accorder chaque année dans sa cathédrale une cérémonie en l'honneur de ste Cécile au profit de l'association. Je ne puis mieux terminer ce rapport ce me semble qu'en faisant la nomenclature des personnes qui nous ont donné dans cette circonstance des preuves de zèle et de dévouement. Elle sera longue et nous devons nous en réjouir. Je commencerai pour [sic] notre cher et illustre collègue M. Gounod qui en consentant à s'arracher à ses précieux travaux est la première cause de notre succès. Je dois une mention particulière aux artistes qui ne font pas partie du comité et qui n'ont pas reculé devant une longue absence pour nous rendre service. J'ai le regret d'ajouter que le concert ne les a pas indemnisés de leur peine autant qu'on pouvait l'espérer ; remercions donc hautement MM. Mas, Brunot, Triebert, Grisey, Dupont et Heymann. M. Oriolle a droit à notre vive reconnaissance ; il s'est occupé de tout et de tous, il a payé de sa personne comme organisateur comme administrateur, comme quêteur ; il a été secondé dans sa louable tâche par M. Jules Bordier, amateur compositeur distingué, par M. Raynaly, président de la Société de Ste Cécile et par M. Lelong chef d'orchestre qui a dirigé toutes les répétitions. Ces MM. n'ont pas voulu que leur participation au succès de l'association se bornât à la messe, ils se sont faits recevoir sociétaires et sous la présidence de M. Toutain délégué à Angers, ils viennent de former un Comité qui promet de nous être fort utile. Je ne dois pas passer sous silence le désintéressement de M. Lépicié qui n'a voulu recevoir aucune indemnité pour la location des instruments nécessaires aux répétitions et à l'exécution de la messe. [Signé :] A. Guillot de Sainbris. »